



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 16/05/2022

### **MAL-ÊTRE AGRICOLE**

Installation du comité plénier dédié au mal-être agricole le 26 avril 2022

Les agriculteurs, leurs salariés et leurs familles figurent au nombre des catégories socio-professionnelles particulièrement exposées à la souffrance psychique, du fait de conditions de travail et de vie difficiles, éprouvées par des aléas climatiques, sanitaires et économiques de plus en plus contraignants.

Le gouvernement a donc élaboré une feuille de route pour la prévention du mal-être agricole et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Elle développe trois axes de travail, à savoir humaniser, « aller vers » et prévenir et accompagner.

Dans ce but, elle prévoit la création de deux comités départementaux pour mener à bien et coordonner les missions de prévention et d'accompagnement à l'attention des exploitants agricoles : un comité plénier, organe de pilotage, et un comité technique, organe opérationnel.

C'est dans ce contexte que s'est réuni pour la première fois le comité plénier le 26 avril 2022.

Le comité plénier sera l'organe de coordination et de pilotage de l'action des organisations et instances dédiées au mal-être agricole : le réseau des « sentinelles », le suivi assuré par l'association Arcade, la cellule fragilité de la Mutualité sociale agricole (MSA) la cellule agriculteurs en difficultés. Toutefois, il manquait un organe de coordination et de pilotage. Le comité plénier répond à ce besoin.

La réunion dudit comité a permis de préciser les éléments de gouvernance indispensables à la bonne coordination des actions à mener. La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) sera l'entité coordinatrice de ce comité qui réunira au moins une fois par an l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique.

D'autres parts, la cellule agriculteurs en difficulté évoluera en comité technique et s'ouvrira à de nouveaux membres dont l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Le comité technique, piloté par la DDTM, mettra en œuvre les actions de la feuille de route.

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/presentation-de-la-feuille-de-route-pour-la-prevention-du-mal-etre-et-laccompagnement-des>

#### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

